



**L'AEDH publie son rapport
*Les Roms en Europe au 21^e siècle :
violences, exclusions, précarité***

Bruxelles, le 15 novembre 2012

Depuis un an, l'AEDH mène une étude de la situation des Roms en Europe. Au mois d'octobre 2012, elle a publié son rapport *Les Roms en Europe au 21^e siècle : violences, exclusions, précarité*, qui dénonce les violences physiques commises par les Etats européens et les citoyens européens contre les populations Roms.

L'idée de ce rapport a émergé en parallèle à la communication de la Commission européenne du 5 avril 2011, qui lançait un cadre européen de stratégies nationales d'intégration des Roms. Cette initiative de la Commission avait pour but d'inciter les Etats membres à mettre en place des politiques d'insertion des Roms et de lutte contre les discriminations sociales qu'ils subissent dans quatre domaines particuliers : l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement et à la santé. Mais rien n'avait été prévu dans ce plan d'action pour lutter contre les autres formes de discrimination et de violence que subissent les Roms en Europe.

C'est pourquoi l'AEDH s'est saisie de cette question lors de son assemblée générale à Luxembourg en mai 2011, faisant de la lutte contre le racisme anti-Roms une priorité de son travail, et c'est dans ce cadre qu'ont débuté les recherches sur les formes de violences faites aux Roms en Europe au 21^e siècle. L'AEDH a également diffusé des communiqués de presse sur ce sujet à trois reprises : en [novembre 2011](#), en [juin 2012](#), et en [septembre 2012](#). L'AEDH a de plus organisé à Brno (République Tchèque), en avril 2012, un séminaire intitulé *Les Roms en Europe*.

Le rapport *Les Roms en Europe au 21^e siècle : violences, exclusions, précarité* liste les violences faites aux Roms dans les pays de l'Union européenne et dans d'autres Etats européens (Croatie, Suisse, Norvège, Serbie, etc.). Il se divise en trois parties : les violences d'Etat contre les Roms, les violences contre les Roms commises par les citoyens, les violences sociales subies par les Roms.

Le but de ce travail est de montrer que les Roms ne sont pas seulement victimes de discriminations sociales mais bien de violences physiques dans tous les pays de l'Union européenne sans exception, et que le racisme anti-Roms est enraciné dans les sociétés européennes.

L'AEDH appelle les institutions européennes et les autorités nationales et locales des Etats membres de l'Union européenne à d'abord combattre ces violences et ce sentiment xénophobe tout en luttant pour le respect des droits sociaux des Roms en vue de garantir le succès des « stratégies d'intégration des Roms ».

Le rapport n'est pour l'instant disponible qu'en anglais et en français, il sera traduit dans d'autres langues par la suite.

Contact presse:

Erell Chardon, chargée du projet Roms de l'AEDH. E-mail : projet.et@aedh.eu

Philippe Goossens, membre du bureau de l'AEDH. E-mail : goossensph@gmail.com

AEDH, Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme

33, rue de la Caserne. B-1000 Bruxelles

Tél : +32(0)25112100 Fax : +32(0)25113200 Email : aedh@aedh.eu

L'Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme (AEDH) regroupe des ligues et associations de défense des droits de l'Homme des pays de l'Union Européenne. Elle est membre associé de la Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme (FIDH). Pour en savoir plus, consultez le site www.aedh.eu

Les Roms en Europe au 21^e siècle : violences, exclusions, précarité

Résumé du rapport complet



**Association Européenne pour la Défense des droits de
l'Homme**

Octobre 2012



L'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) veut fermement condamner les violences subies par les Roms en Europe.

Les Roms¹ sont la plus grande minorité transnationale européenne, représentant une population de 10 à 12 millions de personnes. Selon la Commission européenne « *les Roms vivant en Europe sont confrontés à des préjugés, à l'intolérance, à des discriminations et à l'exclusion sociale dans leur vie quotidienne. Ils sont marginalisés et vivent dans des conditions socioéconomiques extrêmement défavorables* »².

Dans sa volonté de résoudre cette situation, la Commission européenne a lancé le projet cadre de l'Union européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms. Cette stratégie a pour objectif de définir des plans nationaux concernant les Roms en vue d'améliorer leur accès à l'éducation, au logement, à la santé et à l'emploi. Si on peut saluer cette initiative, ces plans nationaux ne sont cependant sujets à aucune obligation de mise en œuvre ni à aucune sanction dans les cas de violation flagrante de leurs objectifs. Il est de surcroît très regrettable que cette initiative se concentre sur les seuls droits économiques et sociaux de ces populations et laisse de côté leurs droits humains, pourtant évoqués dans le préambule du document. Cette incohérence a été dénoncée par l'European Roma Policy Coalition (ERPC) en Juillet 2011 et par Thomas Hammarberg³, alors Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

Le rapport de l'AEDH est éloquent. La situation des Roms est dramatique, violente, multiforme et permanente. Elle existe dans tous les pays européens, aucun Etat ne peut se targuer de traiter et de protéger cette population mieux qu'un autre. La manière avec laquelle l'Europe et les Etats européens traitent leur plus grande minorité transnationale est scandaleuse. Les moyens mis en œuvre pour lutter contre ces injustices sont timorés et faibles. Et pourtant l'urgence de la situation devrait mobiliser des réactions similaires à celles qui sont mises en œuvre face à une réelle catastrophe humanitaire.

Les faits relatés dans ce rapport ne sont que des exemples et ce document n'a pas pour objectif d'être complet ni exhaustif. Il voudrait dégager une vue d'ensemble démontrant la gravité de la situation actuelle. Il est organisé en trois chapitres : le premier décrit les crimes commis par les Etats eux-mêmes, les autorités ou les organisations politiques, le deuxième fait état des crimes commis par des particuliers ou des groupes de personnes, et le troisième décrit les violences perpétrées dans les domaines sociaux et économiques.

¹Le terme « *Roms* » est employé ici, tout comme dans d'autres documents des institutions européennes en tant que terme générique couvrant diverses populations qui présentent plus ou moins les mêmes caractéristiques, telles que les Sintis (Manouches), Gens du voyage, Kalé, etc., qu'ils soient sédentaires ou non. Selon les estimations, environ 80 % des Roms sont sédentaires.

Voir « *Roma in Europe: The Implementation of European Union Instruments and Policies for Roma Inclusion – Progress Report 2008-2010* », Document SEC(2010)400 de la Commission européenne, 7 avril 2010, p. 3.

²Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, 5 avril 2011, p. 2.

³« *Les droits de l'homme des Roms et des gens du voyage en Europe* », extrait du rapport complet de Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 20.

La violence d'Etat englobe les actions des autorités politiques menées contre les populations Roms. Partout en Europe, les Roms font face à des gouvernements ou des organes étatiques dont les discours, les actes, les politiques, peuvent être qualifiés de violence d'Etat à leur rencontre. En étant à l'origine de ces violences, ou en les tolérant lorsqu'elles sont le fait d'institutions publiques nationales ou locales, ou d'autres partis à l'extrême-droite de l'échiquier politique, ces Etats ne respectent ni leurs propres lois, ni le droit européen. Les expulsions violentes, les destructions de biens, la privation de liberté, l'incitation au racisme, la stérilisation illégale, la ségrégation dans les espaces publics, sont autant d'actes ou de politiques qui vont à l'encontre de la Charte des droits fondamentaux et du Traité sur l'Union européenne (en particulier dans ses articles 1 et 2⁴). Les tolérer est inadmissible et crée un climat d'impunité et de racisme qui ouvre la porte à des violences physiques commises contre les Roms par des personnes non-Roms et qui contribue à la banalisation de cette violence raciale.

Les violences physiques subies par les Roms de la part de leurs concitoyens sont motivées par le racisme et la montée de l'anti-tsiganisme constatée partout en Europe, et sont de plus exacerbées par la montée des extrémismes populistes en Europe. L'exacerbation du racisme par les partis politiques et les médias conduit à de fortes tensions entre les populations Roms et non-Roms dans toute l'Union européenne, et augmente le « racisme ordinaire » au sein de la population. Ces tensions se traduisent dans les cas les plus graves par des manifestations anti-Roms, des attaques racistes envers les Roms, des meurtres. Les Roms, comme beaucoup de populations marginalisées, sont également davantage victimes de trafic, en particulier la traite des êtres humains, et ce « racisme ordinaire » que nous dénonçons, est trop souvent un obstacle à la reconnaissance de cette situation et à la mise en place d'une protection efficace.

Les coupables de ces violences ne sont pas inquiétés la plupart du temps ou, lorsqu'ils le sont, le caractère racial du crime n'est pas reconnu comme un motif aggravant. Souvent les Roms craignent des représailles de la part des coupables ou de la police, et n'osent pas ou ne peuvent pas dénoncer ces violences. Il y a donc fort à penser que la réalité des violences commises envers les Roms par leurs concitoyens est sous-estimée. Par conséquent, des efforts importants sont à faire à tous les niveaux de l'Etat et dans toute l'Europe pour mettre fin à ces violences en les sanctionnant et en luttant contre l'anti-tsiganisme. Lutter contre ces violences et ce racisme est d'autant plus important qu'ils sont souvent à l'origine des discriminations dont sont victimes les Roms.

⁴Article 1 du Traité sur l'Union européenne : « [...] *Le présent traité marque une nouvelle étape dans le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe, dans laquelle les décisions sont prises dans le plus grand respect possible du principe d'ouverture et le plus près possible des citoyens.* [...] »

Article 2 du Traité sur l'Union européenne : « *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.* »

Nous devons dénoncer les positions laxistes des Etats, quand elles ne sont pas volontaires, tout comme la soi-disant impuissance de la Commission européenne à faire respecter les traités européens. Car défendre les droits des Roms, c'est aussi défendre les droits de tous les citoyens européens. Le non-respect des droits fondamentaux des Roms à travers toute l'Europe révèle la fragilité des démocraties et les faiblesses de ses gouvernants à tous les niveaux, tant européens que nationaux et locaux.

Il est urgent de réagir car la crise économique actuelle, qui va persister dans les années à venir, va exacerber les discours populistes et réveiller les relents de nationalismes, qui risquent probablement de dégénérer en violences racistes encore plus graves. L'histoire européenne a déjà montré que ce scénario était possible. C'est en défendant le droit des Roms que nous érigerons des défenses et des digues renforçant les droits fondamentaux de tous les citoyens européens.



**Association Européenne
pour la Défense des droits de l'Homme**

Rue de la Caserne, 33, B-1000 Bruxelles

Tel: +32(0)25112100

Fax: +32(0)25113200

E-mail : aedh@aedh.eu

Web: www.aedh.eu

L'Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme (AEDH) regroupe des ligues et associations de défense des droits de l'Homme des pays de l'Union Européenne. Elle est membre associé de la Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme (FIDH).